

**EXTRAIT**  
**Du registre des décisions du bureau de la Communauté**

**DB 2020-022 : ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT D'ASSURANCE**

Le 24 juin 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 19 juin 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Gilbert SIMON, Jean-Jacques AULOMBARD; Daniel LEFEBVRE ; Pierre CASTEL ; Jacques SIMON ;

EXCUSES : Jacques GALY ; Alfred VISMARA ; Georges REVERTE Marcel MARTINEZ, Jean-Pierre ESPOSITO, Richard ASSENS,

INVITES : Christian MAUGARD ; Jean-Michel MICHEZ ;

Il est proposé d'accepter le remboursement de l'assurance GROUPAMA concernant les dégâts causés par l'incendie des colonnes Tri et Verres sur la commune d'Espéraza le 10 mai 2020

Montant : 2 924.19 €

**Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées à l'unanimité.**

Ainsi délibéré à Quillan, le 24 juin 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le 26/06/2020  
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 26/06/2020

